

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 novembre 2023 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-11-09.203

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2023

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2023, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-09.204

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

2. **Affaires du Conseil**

2.1 **Versements d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 26 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2023-11-09.205

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Opération Nez Rouge – Campagne de financement 2023	300 \$
Semainier Paroissial – Contribution financière	115 \$
Fondation Au Diapason – Campagne financement	250 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

3. **Comités, commissions, régie**

3.1 **Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} novembre 2023

4. **Règlements municipaux**

4.1 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. 1454)**

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454) ;

Madame Margaret Lavallée dépose un projet de Règlement qui aura pour objet de modifier certains tarifs du Service des loisirs et développement communautaire.

4.2 **Adoption – Règlement n° 1724 – Règlement régissant les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige de plus de 900 kg**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 12 octobre 2023, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir que nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à bord d'un véhicule devant celle-ci ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-11-09.206

D'ADOPTER le Règlement n°1724 intitulé « Règlement régissant les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige de plus de 900 kg », tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Greffes et Services juridiques

5.1 Vente des immeubles en défaut de paiement des taxes foncières – Retrait d'un immeuble de la liste

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 292, 10^e Avenue, est décédé au cours de l'été 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-09.207

DE RETIRER de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des taxes foncières 2021-2022 l'immeuble suivant : lot 1 606 378, à l'adresse civique 292, 10^e Avenue.

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2023

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2023 et montrant un total de :

- Fonds général : 2 684 045,70 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 214 590,37 \$

6.2 États des revenus et dépenses au 30 septembre 2023

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants, produits par la trésorière et directrice générale adjointe :

- État des activités financières comparatives au 30 septembre 2023 et 2022
- État prévisionnel des activités financières

6.3 Adjudication de contrat – Services d'experts-comptables – Mandat d'audit externe pour les années 2023, 2024 et 2025 avec option de renouvellement pour les années 2026 et 2027 – (Appel d'offres SF2023-01)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour un contrat de services professionnels d'experts-comptables – Années 2023 à 2025 avec option de renouvellement pour les années 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation des offres par un comité de sélection composé de M. Benoit Ferland, Julie Guindon, et Sylvie Bélanger, et que le résultat est le suivant ;

Soumissionnaire	Pointage	Rang
Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l	9.76	1
MNP s.e.n.c.r.l.	8.52	2
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.	5.38	3

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, datée du 2 novembre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2023-11-09.208

D'ACCORDER le contrat de services professionnels d'experts-comptables – années 2023, 2024 et 2025 à *AMYOT GÉLINAS s.e.n.c.r.l.*, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, pour la somme de 149 812,43 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SF2023-01). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.132.00.413

ADOPTÉE

6.4 Demande d'augmentation de la limite de la carte de crédit – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la limite maximale actuelle de la carte de crédit du directeur du Service de sécurité incendie est de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que le nombre des transactions fait par internet ainsi que la valeur des paiements ont augmenté pour le Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, Trésorière et directrice générale adjointe, datée du 20 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-11-09.209

D'AUTORISER la Caisse Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes à augmenter la limite de la carte de crédit à l'intention de Norbert Vendette, directeur du Service de sécurité incendie, à même le compte général de la Ville, pour une limite de crédit de 5 000 \$.

ADOPTÉE

6.5 Rôle d'évaluation foncière - Ajout d'une catégorie d'immeubles

CONSIDÉRANT le besoin d'identifier les terrains vacants dans le rôle d'évaluation foncière, une catégorie nommée « terrain(s) vague(s) desservi(s) » doit être créé ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guindon, Trésorière et directrice générale adjointe, datée du 31 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2023-11-09.210

DE CRÉER la catégorie « terrain(s) vague(s) desservi(s) » au rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

Service aux citoyens

8. Urbanisme et environnement8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-09.211

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A) 109, rue de Dieppe (lot 1 606 535) dossier 2023-00685	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure (6 logements) avec : - une marge avant de 9,66 mètres au lieu de 7,15 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; - une marge arrière de 6,85 m au lieu de 7,6 m ; - une aire de stationnement d'une largeur de 12,70 m au lieu de 9,10 m
B) 72, 11 ^e Avenue lots actuels 1 605 412 et 1 605 410 (lot projeté 6 576 694)	D'autoriser l'implantation de conteneurs semi-enfouis en cour avant plutôt qu'en cour avant latéral à une distance de l'emprise de rue à 2,30 m au lieu de 3 m.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-09.212

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

Adresse des travaux	Description
A) 109, rue de Dieppe lot 1 606 535	D'approuver la demande de PIIA n°2023-00683 pour le projet de nouvelle construction multifamiliale (6 logements) Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont du bois de couleur grange acadienne, ainsi qu'une brique Roxton de couleur ash charcoal et d'une autre brique de couleur midnight black tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
B) 1152, rue Gagnier lot 1 975 489	D'approuver la demande de PIIA n°2023-00677 pour le projet de rénovation du revêtement de la façade principale et secondaire. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont du bois par du Canoxel de couleur barista et le remplacement de la façade secondaire qui est du vinyle par du Canoxel de couleur barista tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
C) 319, 24 ^e Avenue lot 1 975 943	D'approuver la demande de PIIA n°2023-00692 pour le projet de remplacement du revêtement de la façade. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont du fibrociment de couleur blanc ainsi qu'une partie de la brique au rez-de-chaussée en fibrociment de couleur blanc tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.

ADOPTÉE

8.3 Exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement – 109, rue de Dieppe (lot 1 606 535) – Demande n°2023-00681

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour la compagnie Groupe Dionor inc. de fournir, selon le règlement de zonage, le nombre requis de cases de stationnement en raison de contraintes physiques majeures ;

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Groupe Dionor inc. d'être exempté de l'obligation de fournir toutes les cases de stationnement exigées par le Règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-09.213

D'ACCEPTER la demande d'exemption de la compagnie Groupe Dionor inc. de fournir et de maintenir cinq (5) cases de stationnement au lieu de 6, en contrepartie du versement d'une somme de 1 000 \$ au Fonds de stationnement, tel que prévu en vertu du Règlement de zonage (n° 1369).

ADOPTÉE

8.4 Demande d'approbation de PIIA n° 2023-00693 – 607, chemin d'Oka – Refus

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plan à l'égard duquel s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU de refuser d'approuver les plans tel que déposés ;

CONSIDÉRANT que les plans déposés ne rencontrent pas les critères 1 et 4 de l'objectif 8 du P.I.I.A.-03, lesquels critères prévoient que « les enseignes s'harmonisent avec le milieu environnant contribuant à créer un corridor paysager de qualité sur le Chemin d'Oka et mettent en valeur le style architectural... » et que « la conception et le graphisme de l'enseigne sont de qualité et réalisés de façon à s'intégrer au Chemin d'Oka » ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-09.214

DE REFUSER d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé concernant la demande de n° 2023-00693 pour l'enseigne du commerce « La place à bas prix », situé au 607, chemin d'Oka.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication de contrat – Acquisition et livraison d’un camion 6 roues avec benne saleuse, citerne, bras d’arrosage et équipement à neige – (Appel d’offres GT2023-16)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour l’acquisition et livraison d’un camion 6 roues avec benne saleuse, citerne, bras d’arrosage et équipement à neige – (Appel d’offres GT2023-16) ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseurs	Montant
Globocam (Montréal) inc.	516 780,43 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 2 novembre 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2023-11-09.215

D’ACCORDER le contrat pour l’acquisition et la livraison d’un camion 6 roues avec benne saleuse, citerne, bras d’arrosage et équipement à neige à *Globocam (Montréal) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 516 780,43 \$, incluant les taxes, suivant les documents d’appel d’offres (GT2023-16). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée à l’excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

9.2 Réfection et mise aux normes des terrains de baseball au parc Olympia - Demande de subvention PAFIRSPA

CONSIDÉRANT qu’un nouveau programme de subvention gouvernementale est disponible afin d’obtenir une aide financière pour le développement des infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT qu’un projet de mise aux normes des terrains de baseball au parc Olympia sera déposé sous peu car nécessaire pour les rendre conformes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 24 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2023-11-09. 216

DE DÉPOSER une demande de subvention PAFIRSPA pour le projet de réfection et de mise aux normes des terrains de baseball au parc Olympia.

ADOPTÉE

9.3 Parc du Centenaire – Frais supplémentaires liés aux travaux reportés au printemps– Appel d’offres SUE2023-03

CONSIDÉRANT l'adjudication de l'appel d'offres SUE2023-03 (Travaux d'aménagement du parc du centenaire) à Charex inc., le 21 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour les travaux en rive;

CONSIDÉRANT que des difficultés d'obtention du certificat d'autorisation sont survenus, obligeant le report des travaux en rive au printemps 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce report des travaux en rive au printemps 2024 engage des frais supplémentaires d'environ 54 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 2 novembre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2023-11-09.217

D'AUGMENTER d'un montant de 54 000 \$ la dépense prévue pour les travaux d'aménagement du parc du Centenaire (appel d'offres SUE2023-03).

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 21.5000.41.90.100 (subvention de CMM) ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement non affecté pour le reliquat.

ADOPTÉE

9.4 Mur antibruit phase 2 – Mandat de services professionnels à CIMA+ pour la préparation des plans et devis

CONSIDÉRANT le projet de mur antibruit phase 2 le long d'une partie de l'autoroute 640 ;

CONSIDÉRANT que la firme CIMA+ a préparé les plans et devis pour la phase 1 du mur antibruit ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur d'Achille Kagambega directeur par intérim du Génie et Services techniques datée du 7 novembre 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

2023-11-09.218

DE CONCLURE un contrat de services professionnels avec CIMA+ pour la préparation des plans et devis du projet d'aménagement d'un mur antibruit – phase 2 le long d'une partie de l'autoroute 640, pour la somme de 100 725 \$, plus taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée à l'excédent affecté (résol. 2019-06-13.116) et au Règlement d'emprunt n° 1684.

ADOPTÉE

10. Loisirs et développement communautaire

10.1 Assistance financière – Athlètes de performance en plongeon

CONSIDÉRANT que Louis Viau athlète deux-montagnais doit déboursier des sommes supplémentaires pour pouvoir s'entraîner de façon adéquate et pratiquer le plongeon au niveau provincial ;

CONSIDÉRANT que la plupart des municipalités assument les frais d'inscription de 150 \$ par athlète ;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un budget pour les athlètes de performance ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 17 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2023-11-09.219

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Louis Viau, athlète de performance en plongeon pour rembourser les frais de participation à des compétitions de niveau provincial.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.719.00.991

ADOPTÉE

10.2 Dépannage Saint-Agapit - Autorisation à tenir la Guignolée et un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande reçue de Dépannage Saint-Agapit concernant la tenue de leur Guignolée ainsi qu'un barrage routier, avec l'aide des pompiers de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que ces activités permettent à Dépannage Saint-Agapit de dispenser et de maintenir ses services ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2023-11-09.220 D'AUTORISER Dépannage Saint-Agapit à tenir la Guignolée ;

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier pour l'organisme Dépannage Saint-Agapit, avec l'aide des pompiers, le samedi 9 décembre 2023, à l'angle de la 28^e Avenue et du boulevard des Promenades, entre 8 h 30 et 16 h 30, afin de recueillir des fonds ;

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et du Service des travaux publics afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.3 Versements d'aide financière aux organismes accrédités – Programme 2023

** Le conseiller Erik Johnson déclare avoir un intérêt pécuniaire direct ou indirect considérant qu'il est le directeur général de la Fondation Émile Z. Laviolette. Monsieur Johnson s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, en date du 23 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre des sommes aux organismes locaux, régionaux, culturels et sportifs ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2023-11-09.221 D'OCTROYER les assistances financières au montant de 64 300 \$, aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 23 octobre 2023 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires suivants :

- 60 400 \$ au poste budgétaire 02.719.00.991,
- 3 900 \$ au poste budgétaire 02.772.03.991.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 56.
Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 09.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 09 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques